

La Sentinelle

Mars - Avril 2025 - n° 02

**ACMP
CGPM**



Avant-Propos

Coup de pied d'âne



Coup de pied d'âne

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Cela fait des années que les pensions sont dans le collimateur. Depuis 2012, elles sont prises pour cible, réforme après réforme, avec à chaque fois la même rengaine : « Il faut réformer pour que le système reste tenable ». Or, comme toujours, réformer, c'est d'abord une question de choix.

Lors d'une réforme des pensions, vous avez deux options : soit réduire les dépenses, faire travailler les gens plus longtemps et diminuer le montant de leur pension ; soit renforcer le financement de ces pensions. Il est toutefois étrange que cette deuxième voie ne soit jamais évoquée dans le débat dans notre pays. Car ce ne sont pas tant les dépenses que les recettes qui minent notre système de pensions et de sécurité sociale.

Celles-ci sont en effet financées par les cotisations sociales prélevées sur nos salaires. Les gouvernements successifs ont progressivement réduit les cotisations patronales ; cette réduction atteint aujourd'hui 16 milliards d'euros par an. Le gouvernement Arizona va encore plus loin, ce qui mènera à une baisse des recettes de 19 milliards en 2029. Les cotisations patronales se comportent ainsi depuis des années comme les calottes glaciaires : elles fondent. Pendant ce temps, les pensions des indépendants ont été augmentées sans qu'ils n'aient à contribuer un seul euro de plus — ce qui constitue rien de moins qu'un affront au principe de solidarité.

Ces choix politiques constituent en réalité un hold-up gigantesque sur le financement de la sécurité sociale et des pensions, à hauteur de près de 3 % de notre PIB — soit plus que l'augmentation totale des dépenses de pension prévue entre 2025 et 2070. Le gouvernement crée donc lui-même, en partie, l'insoutenabilité de notre système de pensions. Pendant que les actionnaires voient leurs bénéfices augmenter, les fonctionnaires et les militaires doivent céder une partie de leurs droits à la retraite. On a vu plus juste.

En outre, le gouvernement Arizona utilise un vocabulaire particulièrement perfide en qualifiant le régime de pension des militaires de « régime préférentiel », afin de les présenter au reste de la population comme des « profiteurs ». Alors que ce qui est aujourd'hui désigné comme un « régime préférentiel » n'est rien d'autre qu'un régime spécifique, mis en place pour tenir compte des exigences et des devoirs particuliers liés à la profession militaire. À savoir : être en mesure, en toutes circonstances, de recourir à une violence extrême — et d'y faire face — pour protéger notre pays, notre population et nos alliés ; des missions qui nécessitent des

personnes à la fois physiquement et mentalement aptes.

C'est donc tout simplement pervers, contre-productif et - surtout - complètement absurde d'un point de vue opérationnel de vouloir démolir entièrement le régime de pension des militaires et de transformer notre armée en une force composée de vieillards. La politique des pensions est une affaire de choix. En ce qui concerne les pensions militaires, les ministres Francken et Jambon (Pensions) font clairement le mauvais.

« *Thank you for your service* » est, dans d'autres pays, la salutation spontanée adressée à quelqu'un en uniforme. Les militaires y sont traités avec respect et gratitude. Ils embarquent en priorité dans les avions, bénéficient parfois d'un surclassement. Ils ont un avantage à l'embauche après avoir quitté le service actif. Les formations supérieures dans le civil sont prises en charge par les forces armées. Un prêt hypothécaire ? Tarif militaire. Et chez nous ? Cette reconnaissance se résume à un coup de pied de la part des ministres compétents, qui bousillent leur régime de pension de fond en comble. ■



Photo : Gert-Jan D'haene

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Mars - Avril 2025 - n° 02

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.8000 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart

Coordination :

Jesse Arents et Concetto Bandinelli

Informations générales – CGPM :

Romboutsstraat 1 – Bus 021

1932 Zaventem

srt@acmp-cgpm.be

www.acmp-cgpm.be

Tél. : 02 245 72 14



BE32 2100 6234 6602

BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535

BIC : GKCCBEB

Photo couverture : Jorn Urbain

2

Coup de pied d'âne

4

Une journée dans un Centre d'Information

6

Réforme des pensions et contre-mesures !

13

Sportifs d'élite mais militaires avant tout !

14

Une nouvelle déléguée permanente :
Margo Haenraets

15

May the FORCE be with EU:
entretien avec Wouter Beke

18

Quatre Jours de l'Yser – 52^e édition 2025



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM



European Organisation
of Military Associations